

Horaires de la station passeports

Lun : 09h00-11h30
 Mar, jeud, vend : 09h00-11h30/14h45-17h30
 Mer : 09h00-12h00

Permanences d'urbanisme

Lun, mar, merc : 09h00-12h00
 Jeud, vend : 14h45-17h45

Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98
 Lun : 16h30-18h00
 Mer : 10h00-12h00 / 14h00-17h00
 Sam : 10h00-12h00

La Poste

42 Grande Rue
 Tél. : 02.43.54.81.90
 Lun, jeu : 14h00-16h00
 Mar, mer, vend : 09h30-12h00 / 14h00-16h00
 Sam : 09h30-12h00

Ecole maternelle publique

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

Ecole primaire publique

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Halte-garderie

Ouvert du lundi au vendredi selon les horaires suivants:
 Régulier : 07h30 - 18h30
 Occasionnel : 09h00 - 17h00

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : Mme Nadine MERCENT :
 Tél. : 02.43.89.44.78

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

Une permanence est assurée 24h/24h, vous obtiendrez toujours une réponse en cas d'appel. Le numéro d'appel est le 17.

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél : 02.43.89.70.04

du lundi au samedi de 08h00 à 12h00

et de 14h00 à 18h00

les dimanches et jours fériés de 09h00 à 12h00

et de 15h00 à 18h00

Gendarmerie de Connerré

20 rue de La Rochelle - 72160 Connerré

Tél : 02.43.89.00.01

du lundi de 14h00 à 18h00 les mercredi et samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

les jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Horaires période scolaire - Espace Aquatique :

Lun : 10h - 13h30 / 16h - 19h

Mar : 12h - 13h30 / 16h - 19h / 20h - 22h

Mer : 10h00 - 18h00

Jeu : 12h - 13h30 / 16h - 19h

Ven : 12h - 13h30 / 16h - 19h

Sam : 09h30 - 11h00 / 14h30 - 17h30

Dim : 10h00 - 13h00 / 14h30 - 17h30

Consulter tous les horaires sur :

<http://sittellia.fr/project/horaires/>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41

Horaires d'hiver à compter du **lundi 03 octobre**

Lun, mer : 14h00-17h30

Mar : 09h00-12h00

Jeu : fermeture

Ven : 09h00-12h00/14h00-17h30

Sam : 09h00-12h00/14h00-17h30

Prochain ramassage : **20 janvier 2017**

Mairie de Montfort-le-Gesnois

MAIRIE 02.43.54.06.06

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lun, sam : 09h00-12h00

Mar, Jeud, Ven : 09h00-12h00

14h45-17h45

Mer : 09h00-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : mairie@montfortlegesnois.fr



BULLETIN D'INFORMATION

N°02 du 13 janvier 2017

**Fermeture de la mairie
le samedi 21 janvier 2017**

Conseil Municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le **mardi 17 janvier** à **20h00** dans la salle du conseil.

Autorisation de sortie du territoire

Depuis l'automne 2012, un mineur se déplaçant seul pouvait voyager dans l'Union européenne avec un titre d'identité en cours de validité et n'avait plus besoin d'une autorisation signée des titulaires de l'autorité parentale.

A **compter du 15 janvier 2017**, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les trois documents suivants :

1. **Sa pièce d'identité (mineur)** : carte d'identité ou passeport
2. **Le formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale** (Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire sera accessible sur www.service-public.fr.)
3. **La photocopie du titre d'identité du parent signataire** du formulaire

L'utilisation du passeport seul n'est plus considérée comme suffisante. L'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Une fois complété et signé, le formulaire d'autorisation de sortie de territoire devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire et comportant les éléments suivants :

- nom et prénoms ;
- date et lieu de naissance ;
- photographie ;
- signature ;

les dates de délivrance et de validité du document ainsi que l'autorité de délivrance.



RESTAURANT SCOLAIRE - Menus -

Semaine du **lundi 16 janvier 2017** au **vendredi 20 janvier 2017**

Choix des maternelles soulignés

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENREDI
Potage cultivateur	<u>Macédoine de légumes</u>	<u>Œuf dur mayonnaise</u>	Salade nordique
Rougail saucisse	Maïs et cœurs de palmiers	Salade de mâche aux lardons et croutons	Blanc de poulet aux champignons sauce épicée
Pâtes	Hachis Parmentier	Filet de lieu meunière	Pommes de terre à la crème et ciboulette
Haricots rouges	Salade verte	Purée de chou-fleur Céleri braisé	Fromage
Fromage au choix	Fromage blanc	Fromage au choix	Mousse aux fruits rouges
<u>Banane</u>	<u>Brownies</u>	<u>Liégeois chocolat</u>	
Kiwi	Moelleux au citron	Flan nappé	

A vos agendas...

Collecte des ordures ménagères 2017

Le SMIRGEOMES reprend désormais la gestion administrative (factures, réclamations, déménagements, prélèvements automatiques) de la Redevance Incitative (RI). Pour toute demande, le SMIRGEOMES est joignable directement au 02-43-35-86-05.

Le calendrier de collecte des ordures ménagères sera déposé dans les boîtes aux lettres des administrés avec le bulletin annuel. Dans l'attente, les dates d'enlèvement sont prévues comme suit (Montfort-le-Gesnois):

Janvier							Février							Mars							Avril							Mai											
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di					
52						1	5		1	2	3	4	5	9		1	2	3	4	5	13					1	2	18	1	2	3	4	5	6	7				
1	2	3	4	5	6	7	8	6	6	7	8	9	10	11	12	10	6	7	8	9	10	11	12	14	3	4	5	6	7	8	9	19	8	9	10	11	12	13	14
2	9	10	11	12	13	14	15	7	13	14	15	16	17	18	19	11	13	14	15	16	17	18	19	15	10	11	12	13	14	15	16	20	15	16	17	18	19	20	21
3	16	17	18	19	20	21	22	8	20	21	22	23	24	25	26	12	20	21	22	23	24	25	26	16	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	28
4	23	24	25	26	27	28	29	9	27	28						13	27	28	29	30	31			17	24	25	26	27	28	29	30	22	29	30	31				
5	30	31																																					

Recensement de la population : Comment ça marche ?

Cette année, le recensement se déroule sur notre territoire. A cette occasion, des agents recenseurs passeront chez les administrés du **jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2017**.

COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?



MA COMMUNE A MOINS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les **5** ans



Puis je reçois sa visite

Je remplis le questionnaire



Je suis informé de la visite de l'agent recenseur par courrier



Par internet sur www.le-recensement-et-moi.fr avec les codes personnels remis par l'agent recenseur



Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier

MA COMMUNE A PLUS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de **8%** de la population



Validez et c'est terminé !



L'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire sous quelques jours

Les agents recenseurs :



VOISIN
Mélinda



MOHAMED
Laurence



MONCHATRE
Pauline



ANJARD
Jacky



PISSOT
Annie